

C'est ainsi qu'en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, au Danemark, en France, en Belgique et ailleurs on est parvenu à l'amélioration d'un bétail généralement de beaucoup supérieur au nôtre.

La preuve en est que c'est surtout par l'importation du bétail que nous améliorons le nôtre.

Un animal reproducteur qui n'atteindrait pas au moins 80 points sur 100 de l'échelle officielle des points ne devrait pas recevoir de prix. L'association a d'autres mérites à récompenser.

Voici les arrêtés du Conseil d'Agriculture de Québec concernant les primes de conservation :

*"Troisième arrêté :—*Que l'article 53 des règlements du Conseil d'Agriculture soit amendé en ajoutant le paragraphe suivant :

Cependant lorsqu'elle (la société d'agriculture) décidera d'acheter des animaux reproducteurs enregistrés, ou d'accorder des primes de conservation aux propriétaires de tels animaux au lieu de tenir une exposition, le montant total de la souscription de ses membres pourra être remboursé en graines fourragères ou en engrais artificiels à la discrétion du bureau des directeurs de la société, etc."

SOCIÉTÉS D'ÉLEVEURS.

A l'instar de celles qui sont formées en Europe, les cultivateurs pourraient former des sociétés d'élevage par capital-actions. Ces sociétés bien conduites contribueraient puissamment à l'amélioration du bétail.